

CONDITIONS DE VENTE :

- Vente suite à Liquidation Judiciaire;(vente au plus offrant, sans prix de réserve)
- Exposition : ½ heure avant la vente.
- Règlement : Uniquement carte bancaire ou espèces (jusqu'à 1000 euros), pas de chèque
- L'adresse précise de la vente sera mise sur le site le matin de la vente
- Tous les renseignements en notre possession figurent sur cette annonce
- Frais de vente 14 ,40%, TVA récupérable.
- L'acquéreur a l'obligation de surveiller et enlever son matériel ou d'en assurer la surveillance;
- Pour les véhicules : obligation de changer les cartes grises, d'assurer ceux-ci avant de les déplacer et de procéder aux contrôles techniques.
- Pour les machines-outils : obligation pour l'acheteur de se mettre en conformité avec la législation du travail en vigueur